

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal du lundi 21 juin 2021

Etaient présents : Michel Lafont, Rodolphe Guillaumont, Cyril Courrioux, Géraldine Herman, Sonia Stengel, Eric David, Catherine Domenichini

Absents excusés : Julien Gauchard, Max Gallon, Romain Meyer

Procuration : Julien Gauchard donne pouvoir à Cyril Courrioux, Romain Meyer donne pouvoir à Michel Lafont

Date de convocation : 17 juin 2021

Secrétaire de séance : Géraldine Herman

Ouverture de la séance du conseil à 20H00

Avec l'accord du conseil municipal, le maire ajoute à l'ordre du jour le point suivant :

- Approbation de la convention de mise à disposition de l'Arbousier à l'association « Les Amis de l'Arbousier »

1) Attribution des subventions aux associations

Etant président.e d'associations concernées par l'attribution de subvention, Rodolphe Guillaumont et Géraldine Herman ne prennent pas part au vote.

Vu le travail des commissions « finances, budget » et « associations, sport, culture, patrimoine, tourisme » et en accord avec le mode d'attribution des aides aux associations validé en conseil municipal le 9 avril 2021 par délibération n° 022/2021,

Après réception, analyse, vérification des dossiers de demande de subvention reçus avant le 15 mai 2021 par la commission « finances, budget », le maire propose à l'assemblée d'attribuer les subventions suivantes :

Aides au fonctionnement

- Agités du Local 1 000 €
- De Quoi On se mêle 1 000 €
- Le Poule House 1 000 €
- Alter Classic 750 €

Total : 3 750 €

Versement : cette aide sera versée en une seule fois après délibération exécutoire du conseil municipal

Aides aux projets :

- Belvézet en fête : fête votive 2021, animations diverses - 2000 €
- Les Vox Trotters : création d'un spectacle de chants - 1 000 €
- Société Communale de Chasse : construction de tours de chasse, achat de matériel de sécurisation, construction de réserves d'eau - 3 000 €

Total : 6 000 €

Versement : un acompte de 50 % sera versé à l'association à sa demande. Le solde sera versé à la fin du projet sur présentation des factures et du budget réalisé. Si celui-ci n'atteint pas le montant du budget prévisionnel, l'aide sera recalculée au prorata des dépenses réalisées.

Montant total des subventions allouées : 9 750 € sur le budget de 10 000 € fixé dans la délibération n° 022/2021.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les montants des différentes subventions allouées.

2) Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Les Ami.e.s. de l'Arbousier »

Le maire rappelle à l'assemblée les différentes démarches entreprises qui ont contribué au choix du mode de gestion de l'Arbousier par une association créée à cet effet : « Les Ami.e.s de l'Arbousier ».

- Travail des commissions : « finances, budget », « associations, sport, culture, patrimoine, tourisme » et « vivre longtemps au village, action sociale, solidarité » depuis octobre 2020
- Rencontre avec Mme Tronc conseillère aux décideurs locaux en matière de finances,
- Mise en place d'un comité de pilotage ayant pour fonction d'analyser et d'évaluer le fonctionnement de l'Arbousier afin d'être une force de proposition pour la coordination générale du présent et la préparation du projet futur,
- Constat de la non rentabilité d'un espace de services dans l'état actuel de la structure,
- Consultation des habitants via un questionnaire spécifique sur leurs envies et besoins suivie d'une réunion publique organisée début juin,

Le maire propose au conseil municipal d'attribuer à l'association « Les ami.e.s de l'Arbousier » une subvention de fonctionnement de 6 200 € qui constitue une aide au versement du salaire de l'employée, au financement du stock de démarrage (boissons, glaces, autres consommables, paiement de l'assurance, etc)
Versement : cette aide sera versée en une seule fois après délibération exécutoire du conseil municipal

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'attribution d'une subvention de 6 200 € à l'association « Les ami.e.s de l'Arbousier »

3) Approbation de la convention de mise à disposition de l'Arbousier à l'association « Les Ami .e .s de l'Arbousier »

Etant donné la gestion de l'Arbousier par l'association « les ami-e-s de l'arbousier », il y a lieu d'établir une convention de mise à disposition entre la commune et l'association basée sur le modèle des précédentes conventions. Une réécriture de celle-ci, plus proche du fonctionnement futur sera réalisée par le comité de pilotage après analyse du vécu de la saison estivale.

Le maire donne lecture de la convention de mise à disposition. Il précise que les horaires d'ouverture et de fermeture de l'Arbousier seront fixés de manière définitive après consultation du comité de pilotage et de l'association « les Ami.e.s. de l'Arbousier ».

Le conseil municipal l'approuve à la majorité et donne l'autorisation au maire de la signer.

1 abstention : Catherine Domenichini

4) Centre Social Intercommunal Pierre Mendes France (CSIPMF) : approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et autorisation donnée au maire de le signer

Le maire informe l'assemblée que le CSIPMF est soumis à la réécriture de son projet social tous les 4 ans afin de réévaluer son agrément auprès de la CAF. Cette réécriture devait être organisée sur l'année 2020 mais cela n'a pas eu lieu en raison de la crise sanitaire. Il est donc proposé aux adhérents du CSIPMF d'accepter de prolonger pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2021 la convention de coopération qui les lie à cette structure.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette prolongation et donne l'autorisation au maire de signer l'avenant correspondant.

5) Droits de préemption urbains

- a. Parcelle B 814 – Le plus haut mas
- b. Parcelle E 108 - Estrechenets

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces deux biens.

Clôture du conseil à 20h33
Belvezet, le 24 juin 2021

La secrétaire de séance
Géraldine Herman

